

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

Le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc siège en séance ordinaire, ce troisième jour du mois de février deux mille vingt-cinq (3 février 2025) à 19h00, au centre communautaire, au 520, chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc. »

Sont présents à cette séance:

- Claude Mayrand, maire
- Michel Goudreault, conseiller
- Diane Rivard, conseillère
- André Bordeleau, conseiller
- Louis Tremblay, conseiller
- Claude Frigon, conseiller
- François Bruneau, conseiller

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

Assiste également à la séance: Marie-Pierre Gagnon, directrice générale adjointe des services administratifs.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h 00), sous la présidence de Monsieur Claude Mayrand, maire et président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

AFFAIRES COURANTES

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.1 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2025

02. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

03. CORRESPONDANCE

04. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

05. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-02 modifiant le Règlement 2024-11 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2025
- 5.2 Nomination d'un maire suppléant – Madame Diane Rivard
- 5.3 Embauche – apparitrice – Programme Mini-Gym
- 5.4 Postes Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

07. TRAVAUX PUBLICS

08. URBANISME

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

- 8.1 Avis de motion – Règlement numéro 2025-01 constituant la 2e modification du plan d'urbanisme numéro 2022-101
- 8.2 Adoption du projet de règlement 2025-01 - modification du plan d'urbanisme numéro 2022-101

09. HYGIÈNE DU MILIEU

10. ENVIRONNEMENT

- 10.1 Politique de remboursement des frais reliés à l'achat de produits d'hygiènes lavables

11. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

- 11.1 Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds d'initiatives culturelles et autorisation de signature
- 11.2 Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds commun de vitalisation et autorisation de signature
- 11.3 Dépôt d'une demande d'aide financière et autorisation de signature – murale extérieure - Politique culturelle de la MRC de Maskinongé et autorisation de signature
- 11.4 L'Arentèle – Contribution financière
- 11.5 Nomination membre du comité de loisirs, culture et vie communautaire – Mesdames Laetitia Jourdan et Marie-Andrée Boucher
- 11.6 Résolution d'appui Fonds de vitalisation MRC de Maskinongé - La petite Place des Arts

12. AUTRES SUJETS

13. PRÉSENCE À LA SÉANCE

14. MENTION DES ÉLUS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

AFFAIRES COURANTES

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2025

2025-02-239

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2025 en **laissant le point « Autres sujets » ouvert.**

ADOPTÉE

02. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

2025-02-240

À ces causes, il est proposé par Diane Rivard, conseillère, et résolu à la majorité des conseillers présents (6), que le procès-verbal de la séance ordinaire soit, et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

03. CORRESPONDANCE

- 01. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
- 02. GOUVERNEMENT DU CANADA
- 03. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC DE MASKINONGÉ) et/ou MUNICIPALITÉS
 - 3.1 Municipalité de Saint-Boniface: demande d'appui - démarche concours Kraft Hockeyville 2025
- 04. CONVOCATION / INVITATION
- 05. DEMANDE DE SOUTIEN - AIDE FINANCIÈRE
 - 5.1 La petite Place des Arts: demande de résolution d'appui pour projet
- 06. LETTRE CITOYENNE
 - 6.1 Regroupement des lacs de St-Mathieu-du-Parc: remerciements pour le traitement des glacières
- 07. AUTRES
 - 7.1 Postes Canada: examen de Postes Canada dans le cadre de la Commission d'enquête sur les relations de travail

04. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC			
LISTE DES DÉBOURSÉS			
NO PRÉLÈVEMENT	NOM DU FOURNISSEUR		MONTANT
503709	Hydro -	Garage municipal	2 013.12 \$
503710	Hydro -	200, ch. de la Canadienne (eaux usées)	502.90 \$
503711	Hydro -	Aqueduc village	400.27 \$
503712	Hydro -	Centre communautaire	869.51 \$
503713	Hydro -	Bureau municipal + Caserne	913.32 \$
503714	Moisson	Mauricie / Centre-du-Québec	48.50 \$
503715	Bell -	Bibliothèque	76.30 \$
503716	Bell -	Écocentre	83.93 \$
503717	Bell -	Bureau municipal	76.30 \$
503718	Bell -	Centre communautaire	82.05 \$
503719	Bell Mobilité -	Cellulaires	214.13 \$
503720	Cooptel -	Internet, Téléphonie_1890, ch. Principal	138.45 \$
503721	Cooptel -	Internet_ parc récréoforestier	70.88 \$
503722	Hydro -	Luminaires	374.51 \$
503723	Ministère du revenu du Québec		24 142.76 \$
503724-25	Receveur général du Canada		10 246.66 \$
503726	Trust Banque Nationale		6 523.50 \$
503727	Union vie mutuelle -	assurances collectives	8 486.11 \$
503728	Carte Visa Desjardins		437.16 \$
503729	Bell -	Ligne mesures d'urgence - c.c.	108.08 \$
			55 808.44 \$
MASSE SALARIALE NETTE - DATE DE PAIEMENT			
Conseil municipal			5 794.36 \$
Employés municipaux			77 701.41 \$
			83 495.77 \$
		TOTAL	139 304.21 \$

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

LISTE DES COMPTES A PAYER			
# chèque	Nom du fournisseur	Montant	Description
17197	MAURICIE ARTS VIVANTS	1 238.00 \$	FONDS PARTICIPATIFS - FESTIVAL MAURICIE ARTS VIVANTS
17198	INITIATIVES 1-2-3-4	10 000.00 \$	CONTRIBUTION FINANCIERE - 2025
17199	MICHEL GOUDREAU	60.00 \$	PRESENCES AUX REUNIONS - CCU 2024
17200	EMMANUEL PAQUET	51.73 \$	FOURNITURES ENTRETIEN MENAGER
17201	REMI DESCOTEAUX	244.28 \$	CHAUSSURES
17202	KATIA FENOLL MARTIN	458.59 \$	PIECES & ACCESSOIRES - GYMNASE
17203	RELIEFS MAURICIENS	22 373.00 \$	CONTRIBUTION FINANCIERE - GESTION PARC RECREOFORESTIER
17204	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	1 133.65 \$	ENTRETIEN & REPARATION DES VEHICULES - ART. DE QUINCAILLERIE
17205	ADMQ	1 125.87 \$	COTISATION MEMBRE - 2025
17206	ADN COMMUNICATION	124.04 \$	SITE INTERNET & ALERTES MUNICIPALES
17207	ANDROÏDE	380.85 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
17208	ASSOCIATION BORDURE LAC-MCLAREN	2 805.00 \$	POLITIQUE D'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVES
17209	BERNARD GAUTHIER (2012) INC.	3 258.73 \$	ENTRETIEN & REPARATION - BATIMENTS - OUTILLAGE & EQUIPEM.
17210	BRANDT TRACTOR LTD.	3 819.82 \$	ENTRETIEN & REPARATION DES VEHICULES
17211	GROUPE MELCARM INC.	9 928.95 \$	FOURNITURES DE BUREAU - ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR
17212	MAGASIN PIERRE MARCOTTE INC.	1 066.70 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE - ENTRETIEN & REPARATION GARAGE
17213	CANAC	142.95 \$	ENTRETIEN DES VEHICULES
17214	CHAUFFAGE M.C. 2007 INC.	51.74 \$	ENTRETIEN BATISSE
17215	COMBEQ	1 471.68 \$	INSCRIPTION MEMBRES - CONGRES 2025
17216	GROUPE CLR	428.12 \$	COMMUNICATION
17217	GARAGE DESFONDS INC.	2 965.93 \$	ENTRETIEN & REPARATION DES VEHICULES
17218	FILGO - DESHAIES ENERGIES	3 957.34 \$	ESSENCE ET HUILE DIESEL
17219	DOCTEUR DU PARE-BRISE	89.68 \$	ENTRETIEN DES VEHICULES
17220	DUGAS MECANIQUE MOBILE	1 726.02 \$	ENTRETIEN & REPARATION DES VEHICULES
17221	ENERGERE INC.	1 112.06 \$	CONVERSION DES LUMINAIRES AU DEL
17222	ENTANDEM INC.	270.74 \$	LICENCE - 2025
17223	LES ENTRETIENS LANGLOIS INC.	2 138.53 \$	ENTR. DES VEHICULES - POLITIQUE D'ENTR. DES CHEMINS PRIVES
17224	9443-8520 QUEBEC INC. - EPICERIE A. LANGLOIS	18.00 \$	ALIMENTS
17225	EQUIPEMENTS MARCEL GELINAS INC.	4 321.05 \$	ENTRETIEN DES VEHICULES - ARTICLES DE QUINCAILLERIE
17226	DJD TRANSPORT INC.	120.00 \$	DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
17227	FORMICIEL INC.	1 203.91 \$	FOURNITURES DE BUREAU
17228	SERGE GELINAS	13 768.25 \$	POLITIQUE D'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVES
17229	ICIMEDIAS INC.	768.03 \$	AVIS PUBLIC - INFRASTRUCT. DU SECTEUR DE FEUILLES EN AIGUILLES
17230	WELLIE HILL	2 425.00 \$	POLITIQUE D'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVES
17231	RONA INC.	257.97 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE - ENTRETIEN DES VEHICULES
17232	HOCKEY LEMAY - SPI	496.63 \$	VETEMENTS & CHAUSSURES
17233	L'EXEDRE, LIBRAIRIE INC.	64.90 \$	ACHATS LIVRES
17234	LIBRAIRIE POIRIER	91.80 \$	ACHATS LIVRES
17235	MA-TH INC.	1 373.95 \$	PLANS & DEVIS - SCENE EXTERIEURE_ESPACE PUBLIC
17236	MRC DE MASKINONGE	148 277.50 \$	QUOTES-PARTS - 2025
17237	MRC DE MASKINONGE	7 252.02 \$	VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES - ENFOUISSEMENT DES DECHETS
17238	NORDIKEAU INC.	637.24 \$	ANALYSE EN LABORATOIRE - SERVICES TECHNIQUES
17239	NOVEXCO INC.	320.56 \$	FOURNITURES DE BUREAU
17240	OK PNEUS ALIGNEMENT MAURI	1 027.54 \$	ENTRETIEN & REPARATION DES VEHICULES
17241	LES PRODUITS OPTIMAX INC.	715.14 \$	ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VEHICULES
17242-43	PAYSAGISTE PLUS	34 559.20 \$	POLIT. D'ENTR. DES CHEMINS PRIVES - LOCATION MACHIN. & OUTILL.
17244	GARAGE R. TESSIER INC.	16 337.95 \$	ENTRETIEN DES VEHICULES
17245	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1 457.31 \$	ENTRETIEN DES VEHICULES
17246	RSIR DE LA MRC DE MASKINONGE	141 596.00 \$	QUOTES-PARTS_REGIE INCENDIE - 2025
17247	SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 LTEE	13 029.55 \$	COLLECTE & TRANSPORT DES DECHETS
17248	SEL WARWICK INC.	3 795.52 \$	SEL A GLACE
17249	TECHNO PIEUX MAURICIE	- \$	ANNULE
17250	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	1 461.62 \$	SERVICES JURIDIQUES
17251	VIS MAURICIE INC.	317.76 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE
17252	XEROX CANADA LTEE	800.69 \$	FOURNITURES BUREAU - PHOTOCOPIE
		468 919.09 \$	

Je, Marie-Pierre Gagnon, certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Marie-Pierre Gagnon
Directrice générale adjointe
des services administratifs

2025-02-241

Il est proposé par Claude Frigon, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte la liste des comptes soumis et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

05. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-02 modifiant le Règlement 2024-11 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2025

AVIS DE MOTION est par les présentes donné et le projet de règlement est déposé par Diane Rivard, conseillère, qu'à une séance régulière ultérieure, il sera pris en considération pour adoption un projet de règlement 2025-02 modifiant le règlement 2024-11 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2025.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

5.2 Nomination d'un maire suppléant – Madame Diane Rivard

Considérant l'article 116 du Code municipal du Québec stipulant que : *le conseil peut, en tout temps, nommer un des membres du conseil comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;*

Considérant que le conseil désire réaliser une rotation au niveau de la fonction de maire suppléant;

2025-02-242

À ces causes, il est proposé par François Bruneau, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents (6) que le conseil nomme Madame Diane Rivard, au poste de maire suppléant pour une période s'échelonnant du 3 février 2025 au mois de novembre 2025.

Que Madame Diane Rivard soit autorisée à signer, en l'absence du maire, tous les chèques, billets ou autres documents nécessaires à l'administration municipale.

Que Madame Diane Rivard soit, de plus, nommée substitut du maire à la Table des maires de la MRC de Maskinongé.

Que Madame Diane Rivard, ayant un intérêt dans cette décision, s'abstient de voter.

ADOPTÉE

5.3 Embauche – apparitrice – Programme Mini-Gym

Considérant le programme Mini-Gym, offert par la Municipalité, et qui connaît un beau succès en offrant un parcours psychomoteur qui aide au développement des enfants de 0 à 5 ans;

Considérant la nécessité de remplacer l'apparitrice qui offre présentement le cours;

2025-02-243

À ces causes, il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise l'embauche de Mademoiselle Kaely Dionne au poste d'apparitrice et ce, selon les conditions en vigueur.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Anne-Claude Hébert-Moreau, est autorisée à signer l'entente de travail entre les deux parties.

ADOPTÉE

5.4 Postes Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail

Considérant que le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du *Code canadien du travail*;

Considérant que le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du *Code canadien du Travail* et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au *Protocole du service postal canadien*;

Considérant que Postes Canada est d'abord et avant tout un service public;

Considérant que la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses;

Considérant que la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada;

Considérant que les mémoires sont acceptés, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait;

Considérant qu'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du *Protocole du service postal canadien*, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière;

2025-02-244

À ces causes, il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil transmet cette résolution au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la *Loi sur la Société canadienne des postes*, au mandat de Postes Canada ou au *Protocole du service postal canadien* sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

ADOPTÉE

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

2025-02-245

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel de mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars en plus de conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Qu'une copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Maskinongé M. Simon Allaire, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

07. TRAVAUX PUBLICS

08. URBANISME

8.1 Avis de motion – Règlement numéro 2025-01 constituant la 2e modification du plan d'urbanisme numéro 2022-101

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Claude Frigon, qu'à la séance régulière du 3 mars 2025, sera pris en considération pour adoption un projet de règlement ayant pour but de modifier le Plan d'urbanisme numéro 2022-101 afin d'ajouter la portion privée du chemin Terrasse-des-Chutes à la liste des chemins reconnus pour fins d'émission des permis.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

8.2 Adoption du projet de règlement 2025-01 - modification du plan d'urbanisme numéro 2022-101

Considérant qu'un avis de motion a été donné à cette même séance par Claude Frigon, conseiller;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil, au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté,

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

2025-02-246

Il est proposé par Claude Frigon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte le projet de Règlement 2025-01 - modification du plan d'urbanisme numéro 2022-101.

ADOPTÉE

09. HYGIÈNE DU MILIEU

10. ENVIRONNEMENT

10.1 Politique de remboursement des frais reliés à l'achat de produits d'hygiènes lavables

Considérant que la Municipalité aide les familles mathieusaintoises au remboursement des frais reliés à l'achat d'hygiènes lavables;

Considérant qu'il y a lieu d'établir un cadre à l'intérieur d'une politique;

2025-02-247

Il est proposé par Michel Goudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil adopte la Politique de remboursement des frais reliés à l'achat de produits d'hygiènes lavables.

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Anne-Claude Hébert-Moreau, et le maire, monsieur Claude Mayrand, soient autorisés à signer la politique.

Que les dépenses reliées à cette politique soient imputées au compte Fonds mathieusaintois.

ADOPTÉE

11. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

11.1 Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds d'initiatives culturelles et autorisation de signature

Considérant que la MRC de Maskinongé par le Fonds d'initiatives culturelles affirme sa volonté de promouvoir les arts et la culture, par un fonds qui vise à soutenir des initiatives culturelles sur le territoire;

Considérant que le projet Impressions mathieusaintoises en est un de médiation culturelle mettant de l'avant la démarche de l'artiste Gabrielle Bélanger et la participation des citoyens de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc via des dessins et des écrits, pour ensuite être initié.es à la sérigraphie;

2025-02-248

Il est proposé par François Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil de Saint-Mathieu-du-Parc autorise la présentation d'une demande d'aide

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

financière, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que Madame Anne-Claude Hébert-Moreau est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la MRC de Maskinongé dans le Fonds d'initiatives culturelles dans l'entente de développement culturel.

ADOPTÉE

11.2 Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds commun de vitalisation et autorisation de signature

Considérant que la MRC de Maskinongé par le Fonds commun de vitalisation, vise à offrir un levier de vitalité au secteur culturel et à encourager la mise en œuvre d'initiatives structurantes;

Considérant que le projet de conception et d'installation de panneaux d'interprétation du pont Couvert mettra en valeur le patrimoine historique et culturel de la Municipalité;

2025-02-249

Il est proposé par François Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil de Saint-Mathieu-du-Parc autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que Madame Anne-Claude Hébert-Moreau est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la MRC de Maskinongé dans le Fonds commun de vitalisation de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE

11.3 Dépôt d'une demande d'aide financière et autorisation de signature – murale extérieure - Politique culturelle de la MRC de Maskinongé et autorisation de signature

Considérant que dans le but de favoriser la réalisation de murales artistiques extérieures sur son territoire, la MRC de Maskinongé organise un troisième appel de dossiers aux municipalités;

Considérant que la Municipalité désire participer au projet sur l'un des murs extérieurs du centre communautaire;

2025-02-250

Il est proposé par François Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil de Saint-Mathieu-du-Parc autorise le dépôt du projet et en autorise sa signature par Madame Katia Fenoll-Martin.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

11.4 L'Arentèle – Contribution financière

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée le 9 janvier 2025 par l'organisme L'Arentèle, afin de produire un spectacle de danse alliant les élèves de la Tortue-des-Bois et le groupe Viactive;

Considérant les articles 4, alinéa 1, 90 et 91, alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales qui permettent à la Municipalité d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

2025-02-251

Il est proposé par François Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise une contribution financière de mille cent vingt-huit dollars (1 128.00\$) à l'organisme L'Arentèle pour la mise en place du projet Générations Cœurs en Mouvement.

Que la dépense sera imputée au compte de surplus affecté – Fonds participatif mathieusaintois # 59 13101 000.

ADOPTÉE

11.5 Nomination membre du comité de loisirs, culture et vie communautaire – Mesdames Laetitia Jourdan et Marie-Andrée Boucher

Considérant l'adoption du Règlement 2023-05 relatif au comité de loisirs, culture et vie communautaire (CLCVC) et que celui-ci stipule que les membres doivent être nommés par résolution du conseil;

2025-02-252

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil nomme mesdames Laetitia Jourdan et Marie-Andrée Boucher en tant que membres du comité de loisirs, culture et vie communautaire.

ADOPTÉE

11.6 Résolution d'appui Fonds de vitalisation MRC de Maskinongé - La petite Place des Arts

Considérant l'apport important de la petite Place des Arts pour notre communauté;

Considérant l'offre de la petite Place des Arts au niveau culturel et les opportunités qui y sont rattachées;

2025-02-253

Il est proposé par François Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil appuie *Initiatives 1-2-3-4/La PPDA* dans sa présentation du projet *Les Soirées-ciné* dans le cadre du Fonds de vitalisation de la MRC de Maskinongé (ESV en culture).

ADOPTÉE

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

12. AUTRES SUJETS

13. PRÉSENCE À LA SÉANCE

Un total de 30 citoyens ont assisté à l’assemblée.

14. MENTION DES ÉLUS

Les élèves de l'école alternative de la Tortue-des-Bois ont lancé en décembre dernier leur livre collectif et une chanson originale lors d'un événement spécial qui s'est tenu à la Petite Place des Arts de Saint-Mathieu-du-Parc.

Ce projet multidisciplinaire, fruit d'un travail collaboratif, a permis aux jeunes de mettre en pratique leur créativité et leurs connaissances tout en soutenant leur fondation scolaire. L'aventure a débuté avec la visite de Denis Massé, alias Henri Godon, qui a proposé aux élèves d'écrire une histoire et une chanson.

Des copies du livre sont en vente, au profit de la fondation de l'école dans certains commerces de la municipalité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 20 h 16.

**APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES
RÉSOLUTIONS**

Je, Claude Mayrand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'alinéa 2 de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Claude Mayrand
Maire
Président d'assemblée

Marie-Pierre Gagnon
Directrice générale adjointe
des services administratifs